



Le 9 novembre 2009 – 2^{ème} tour

VOTEZ pour la FSU !
(sur place ou par correspondance)

Le quorum n'ayant pas été atteint, le 1^{er} tour n'a pu être pris en compte.

Le Comité Technique Paritaire (CTP) est installé par la loi LRU dans chaque établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (article 16).

La mise en place du CTP au sein des Universités vise à faire de chaque établissement à lui seul une « petite fonction publique » où le gouvernement entend confiner toutes les décisions statutaires et professionnelles sur les personnels.

Ainsi, le CTP de l'UNS examinera l'organisation et les conditions de travail, les statuts, l'hygiène et la sécurité, les primes, l'évolution des effectifs et de la qualification des personnels de notre établissement. Il sera notamment consulté sur la politique de gestion des ressources humaines de l'établissement et un bilan de la politique sociale de l'établissement lui sera présenté chaque année.

Composé de 20 membres dont 10 représentants des organisations syndicales élus et 10 représentants de l'administration il concerne tous les personnels : **BIATOSS, enseignants, enseignants-chercheurs** ainsi que les **personnels non-titulaires**.

La **Fédération Syndicale Unitaire** (FSU) réunit des syndicats qui couvrent l'ensemble des personnels du Supérieur et de la Recherche. Aux élections professionnelles, les personnels ont fait de la FSU la **première organisation syndicale** de la fonction publique d'État.

Au CTP, les représentants de la FSU combattront la logique inégalitaire et concurrentielle de la loi **LRU** et de ses textes d'application, les attaques qu'ils portent contre nos statuts, qui vont de pair avec la politique de non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux et l'application de la désastreuse « **RGPP I** » (Révision Générale des Politiques Publiques).

LES ENGAGEMENTS DE LA FSU :

Pour une gestion respectueuse d'un statut national des personnels et la défense des précaires :

- Défendre la reconnaissance des statuts nationaux de la fonction publique et des instances académiques et nationales paritaires d'évaluation ;
- Défendre la définition et la mise en œuvre de règles communes sur l'ensemble de l'université contre des logiques de mise en concurrence entre les personnels
- Défendre les non-titulaires, en restant soucieux de leur intégration dans la fonction publique ;
- Garantir une gestion équilibrée et transparente des personnels (promotions, primes, indemnités, mobilité, transformation des postes entre catégories, entre corps, entretiens professionnels, ...) ;
- Mieux prendre en compte les multiples missions des personnels dans l'évaluation de leur carrière.

Pour de meilleures conditions de travail :

- Pour un refus de l'alourdissement de la charge de travail statutaire et des modulations de service imposées ;
- Pour une application de l'ARTT qui ne se traduise pas par une dégradation des conditions de travail des personnels.

Pour une meilleure prise en compte des questions d'hygiène et de sécurité.

VOTEZ ET FAITES VOTER FSU !

